

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

Mme Rose-Marie FALQUE a été désignée secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	non convoqué
Nombre de membres présents	12	non convoqué
Nombre de procurations	7	non convoqué
Nombre de suffrages exprimés	19	non convoqué

Etaient présents Monsieur Daniel MATERGIA
Monsieur Pierre BOILEAU
Monsieur Alde HARMAND, suppléant de Madame Lydie LE PIOUFF (décédée)
Monsieur Henry LEMOINE
Monsieur Claude GRAUFFEL
Monsieur René WAGNER, suppléant de Monsieur Philippe ARNOULD
Madame Rose-Marie FALQUE
Madame Viviane PLANCHAIS
Monsieur François DIETSCH
Madame Martine BOCOUM
Madame Blandine SOUVAY
Monsieur Valentin DETHOU

Ont donné procuration Monsieur Jean-Marc FOURNEL à Monsieur Alde HARMAND
Monsieur David GARLAND à Monsieur François DIETSCH
Monsieur Serge DE CARLI à Madame Martine BOCOUM
Monsieur Eric PENSALFINI à Monsieur Henry LEMOINE
Monsieur Bernard BERTELLE à Monsieur Pierre BOILEAU
Madame Catherine PAILLARD à Madame Rose-Marie FALQUE
Monsieur Bertrand MASSON à Monsieur Daniel MATERGIA

Etaient excusés Monsieur Christophe SONREL
Monsieur Jean-Jacques PIERRET
Monsieur Luc BINSINGER
Monsieur Didier JACQUOT-HECK
Monsieur Yannick HELLAK

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Alain FAIVRE, Directeur
- Madame Agnès MAYER, Payeur départemental, EXCUSEE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2023
POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

**CDG 23/23 – MISSIONS OBLIGATOIRES – POLE EMPLOI & CARRIERES - SERVICE
EXPERTISE RH ET DIALOGUE SOCIAL – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE
TITULAIRE PARI MI LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES A LA
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE**

Le collège des représentants des collectivités à la commission consultative paritaire comprend 8 membres titulaires et 8 suppléants. Il convient de procéder au remplacement de Madame Lydie LE PIOUFF, décédée.

En application de la loi de transformation de la fonction publique, le décret n° 2021-1624 du 10 décembre 2021 modifiant certaines dispositions relatives aux commissions consultatives paritaires, a modifié la composition de ces instances. A l'issue du renouvellement général des instances consultatives, intervenu le 08 décembre 2022, a été mis en place une commission consultative paritaire unique, mettant ainsi fin à la distinction par catégorie A, B et C.

La commission consultative paritaire est consultée sur les décisions individuelles concernant des agents contractuels et relatives :

- Aux licenciements
- Au non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical
- Aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Elle est également saisie à la demande de l'agent sur :

- Les demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel
- Le refus opposé à une demande initiale ou de renouvellement de télétravail, ainsi que l'interruption du télétravail à l'initiative de la collectivité territoriale ou de l'établissement
- Les décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel, ou les litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel
- Des décisions refusant une formation professionnelle.

Elle est informée des décisions de rejet des demandes de congé pour formation syndicale.

La commission comprend en nombre égal des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics et des représentants du personnel. Elle a des membres titulaires et des membres suppléants.

Lorsque la commission consultative paritaire est placée auprès d'un centre de gestion, les représentants des collectivités territoriales ou établissements publics sont désignés par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative pour la même catégorie de contractuels.

La commission consultative paritaire placée auprès du centre de gestion comprend, pour chaque collège :

- 8 titulaires + 8 suppléants

Bien que l'article 54 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 prévoit la désignation d'une proportion minimale de 40 % de représentants pour chaque sexe uniquement pour les commissions administratives paritaires, la désignation des représentants pour la commission consultative paritaire pourrait également suivre cet esprit.

C'est par les délibérations n°20/44 du 27 novembre 2020 et 21/08 du 27 novembre 2021, qu'a été procédé à la désignation des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative pour la même catégorie de contractuels.

Il convient, en raison de son décès, de procéder au remplacement de Lydie LE PIOUFF.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver la composition de la commission consultative paritaire ci-après en désignant M. Alde HARMAND, membre titulaire, représentant des collectivités :

TITULAIRES	
Nom - Prénom	Collectivité
1. Pierre BOILEAU	Maire de LUDRES
2. François DIETSCH	Maire de VAL-de-BRIEY
3. Gisèle FROMAGET	Maire de CERVILLE
4. Claude GRAUFFEL	Conseiller municipal de VANDOEUVRE-les-NANCY
5. Alde HARMAND	Maire de TOUL
6. Daniel MATERGIA	Président de la communauté de communes Cœur du Pays Haut
7. Viviane PLANCHAIS	Adjointe au maire de DOMMARTIN-les-TOUL
8. Blandine SOUVAY	Adjointe de VILLERS-les-NANCY
SUPPLEANTS	
9. Martine BOCOUM	Adjointe de MAXEVILLE
10. Valentin DETHOU	Maire de CHAMPIGNEULLES
11. Rose-Marie FALQUE	Maire d'AZERAILLES
12. Yannick HELLACK	Maire de PONT-saint-VINCENT
13. Henry LEMOINE	Président de la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson
14. Catherine PAILLARD	Maire de LUNEVILLE
15. Jean-Jacques PIERRET	Maire de MONTIGNY-sur-CHIERS
16. Véronique RAVON	Adjointe de LUDRES

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



**Daniel MATERGIA
Maire de SANCY**

